

Le bulletin du Réseau québécois
des OSBL d'habitation et
des fédérations membres



Numéro 12 - JUIN 2005



DANS CE NUMÉRO

page 3

- Du nombre découle la force

page 5

- L'inclusion de logements abordables, disaient-ils ...

page 8-9

- Le ROOH et la Caisse SOLIDAIRE créent le PLAN

page 10-11

- Assurances SEKOIA célèbre sa fête

page 13

- Les coopératives de services à domicile au Lac

page 14

- Colloque international sur l'exclusion

page 16

- Le MSSS ignore encore les OSBL d'habitation

page 17

- Portrait sectoriel des OSBL pour personnes âgées

Plan d'avantages financiers
destiné aux membres du OSBL
d'habitation du RQOH
ou d'une fédération régionale
offert par
la caisse d'économie
Solidaire Desjardins

Pour obtenir
les informations :

www.rqoh.com

Contactez
votre Fédération
ou communiquez
avec le

1 866 846-0163



Plan d'avantages financiers
destiné aux membres
du Réseau québécois
des OSBL d'habitation

LA UNE DU RÉSEAU

La force découle du nombre

François Vermette

Directeur général, RQOH

Dans quelques mois le Réseau fêtera son 5e anniversaire. Nous pourrons aussi fêter notre 10 000^e unités de logement membre. La croissance des fédérations se poursuit et celles-ci ont connu un développement soutenu au cours des derniers mois (voir le tableau).

Cinq ans c'est encore bien jeune pour une organisation. Mais nous profitons d'une expérience beaucoup plus grande. La FOHM a passé l'âge de la majorité et vogue vers ses 20 ans, plusieurs OSBL membres ont passé le cap des 25 ans. Le Foyer Laurentien, où le Réseau a ses bureaux, fêtait à l'automne dernier son 30^e anniversaire. Une vaste expérience disions-nous, mais pourtant encore tant à apprendre ...

Plus particulièrement, nous avons encore à développer un sentiment d'appartenance au Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès des organismes plus anciens. Moins de 15 % des membres ont profité des programmes fédéraux (56.1 et 15.1) précédant 1987 alors que ceux-ci

représentent la majorité des projets.

Mais les projets plus anciens ont commencé à s'intéresser à nous. Notre offre de services les tente de plus en plus. Le programme d'assurances *SEKOIA* en a attiré plus d'un (voir p. 8 et 9) et nous croyons que notre nouveau programme financier (PLAN) que nous lançons de concert avec la Caisse d'économie Solidaire en intéressera plusieurs autres (voir p. 10 et 11).

Au delà des services, les fédérations et le Réseau sont les porte-parole des OSBL d'habitation. Nous poursuivons nos représentations politiques, en particulier sur le dossier du soutien communautaire. Notre offensive sur le sujet se poursuivra au cours des prochains mois. Déjà, nous pouvons voir certains signes encourageants. La ministre des affaires municipales, Mme Nathalie Normandeau, a reconnu nos demandes et s'est engagée à les porter à son collègue du ministère de la Santé, M. Philippe Couillard.

Le logement des personnes âgées est aussi apparu dans l'actualité et le Réseau a bien représenté les OSBL d'habitation qui s'imposent de plus en plus comme une solution positive et abordable (voir page 16).



La formule OSBL reste la plus populaire auprès du programme AccèsLogis (Photo : F. vermette).

Nous le savions tous déjà, mais il semble que beaucoup de nos décideurs l'ignoraient encore. C'est grâce aux regroupements, d'abord en fédérations puis en réseau national que la voix des OSBL d'habitation arrive de plus en plus à se faire entendre. Il faut poursuivre le recrutement, du nombre d é c o u l e r a

Fédérations (régions administratives couvertes)	Total OSBL	Membres 2005	Taux de pénétration 2005
FLOH (13)	1 338	325	17%
FOHM (6)	1 106	4 481	14%
FOHJUS (16)	2 730	544	20%
FROHMQ (4-17)	1 790	162	41%
FROHQC (3-12)	5 243	2 547	10%
FROHLSJCCCN (2-9-10)	1 316	382	21%
ROHSCO (7)	2 329	687	29%
RQOH (1-5-8-11-14-15)	6 402	1 507	9%
TOTAL	35 444	10 285	

NOUVELLES PUBLICATIONS À LA SHQ

L'habitation en chiffres

Il y a quelques semaines, la Société d'habitation du Québec a lancé une série de profils statistiques régionaux sur le logement. À terme, il y en aura un pour chacune des régions administratives du Québec en plus d'un profil pour l'ensemble du Québec. Ce dernier a été dévoilé le 12 avril dernier à Québec.

Ces documents nous donnent un grand nombre d'informations statistiques sur le logement et seront très utiles à ceux qui souhaitent faire des portraits de leur situation régionale. Ils comprennent un

chapitre sur l'intervention en habitation. Malheureusement, la SHQ a raté l'occasion de nous présenter un portrait complet de l'intervention étatique en habitation.

En effet, le tableau « Aide à l'habitation sociale, ménages aidés par 1000 ménages » est incomplet. Celui-ci présente le nombre de HLM et, dans la contrepartie communautaire, on ne présente que les unités réalisées par AccèsLogis et Logement Abordable. Résultat, les HLM aident 24,6 ménages par 1000 ménages alors que les 2 autres programmes n'aident

que 2 ménages par 1000 ménages.

Le portrait est totalement faussé en faveur des HLM, montrés ici comme LA solution. Pourtant, si on avait tenu compte de toutes les unités OSBL et les unités coopératives financées depuis 30 ans (comme on l'a fait pour les HLM) c'est 17,4 ménages par 1000 qui sont soutenus. Pour les seuls OSBL d'habitation c'est 11,4 ménages par 1000 ménages. On est loin du 2 ménages.

Décevant ... (F.V.)

OSBL d'habitation		HLM		AccèsLogis et LAQ	
Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/1000 ménages	Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/1000 ménages	Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/1000 ménages
30000	11.4	73053	24.6	6054	2



Le Fonds en efficacité énergétique a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des programmes novateurs pour les utilisateurs de gaz naturel situés sur le réseau gazier de Gaz Métro.

Innovez et économisez

Le FEE propose aux OSBL d'habitation :

- des panneaux réflecteurs de chaleur gratuits;
- une aide financière pour la construction de logements sociaux à haute efficacité énergétique*;
- une aide financière pour la rénovation éconergétique de logements sociaux*.

Région de Montréal : (514) 529-2216 Ailleurs au Québec : 1 866 529-2216

* Certaines conditions s'appliquent.



www.fondsee.qc.ca

LES GENS DU RÉSEAU

« L'inclusion de logements abordables », disent-ils...

Denis René

Directeur général, FOHM

En mars dernier, la Ville de Montréal lançait un document de consultation sur sa stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels. La FOHM a salué le fait que la Ville se préoccupe de mettre en place des mécanismes qui favorisent l'inclusion de logements sociaux dans les développements domiciliaires. Toutefois, nous avons émis plusieurs réserves sur la façon dont elle souhaite s'y prendre.

1. La fixation des seuils de revenus

Les seuils de revenus sont fixés à 36 000 \$/année et ils restent donc élevés pour une bonne partie de la population, notamment pour la population qui éprouve le plus grand besoin d'un logement décent qui corresponde à sa réelle capacité de payer, soit les ménages vivant de l'aide sociale, du salaire minimum ou de maigres revenus des rentes ou de pension. La fixation des revenus médians, étant basée sur le revenu régional et non sur le revenu réel des locataires de la Ville de Montréal, pose donc un problème. Cette approche ne rend pas compte de la réalité concrète de la population qui devrait être ciblée.

2. Des mesures incitatives seulement

La stratégie fait état du recours à des mesures incitatives seulement à l'endroit des développeurs privés. Nous ne croyons pas que cet ordre de mesures traduise une volonté ferme de favoriser le développement d'unités de logements sociaux et communautaires. Ceci est

sans doute l'aspect le plus décevant de la stratégie proposée. Les mesures incitatives n'ont pas de dents. La Ville signifie ici qu'elle veut travailler au cas par cas.

La stratégie ne présente aucune indication de revendication à Québec pour obtenir les pouvoirs de réglementation qui accorderaient la possibilité d'un recours à des mesures obligatoires. En faisant appel à la bonne volonté du secteur privé, dont les motifs sont essentiellement liés au gain financier, la Ville n'affirme pas son engagement face au logement communautaire.

3. L'absence d'une banque de terrains

La Ville admet qu'elle n'a pas l'intention de constituer une banque de terrains voués à la construction de logements sociaux et communautaires. Par la constitution d'une telle banque, non seulement de terrains, mais aussi d'immeubles municipaux, la Ville favoriserait le développement de projets communautaires.

La Ville confirme ici sa préférence pour une gestion au cas par cas alors qu'une banque de terrains permettait une meilleure planification.

Limiter aux sites de propriété publique le développement de projets de logements sociaux, en délaissant les sites de propriété privée, ne constitue pas l'expression d'une volonté proactive face à la réponse qui doit être apportée au besoin en logements sociaux et communautaires.

4. La contribution communautaire

Dans le document, le développement d'unités de logements communautaires ne ressort pas comme une préoccupation. Les logements abordables, tels que présentés, ne sont pas vraiment à destinés à la population la plus démunie qui intéresse les OSBL et pour qui la pénurie de logements est criante. Seulement à la FOHM, nous traitons entre 700 et 800 demandes de logements par année provenant de personnes seules et à faible revenu.

Le document ne tient pas compte de l'intervention importante de tous les groupes communautaires en habitation, et ce, depuis longtemps. Dans le cadre de l'Opération 5000 logements, les OSBL-H ont contribué pour 50 % des projets réalisés et en voie de l'être.

5. La mixité sociale

Sur la question de la mixité sociale, notre sentiment est mitigé. Nous reconnaissons les vertus de la mixité sociale lorsque cette dernière reçoit tout le soutien qu'elle nécessite lorsque les valeurs et les us et coutumes des locataires ou propriétaires divergent sensiblement. Mais si tous les moyens ne sont pas pris pour assurer la convivialité entre les habitants d'un même projet, la situation peut se transformer en problématique sociale indésirable, rendant ardue sinon impossible toute atteinte des objectifs visés au point de départ.

FOHM
Fédération des OSBL
d'Habitation de Montréal

LES GENS DU RÉSEAU

L'organisation des services en itinérance dans l'Outaouais : une première au Québec

Joscelyne Levesque
Coordonnatrice, ROHSCO

À l'automne 2004, le conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux adoptait le plan régional d'organisation de services en itinérance en Outaouais. Ce plan a été élaboré conjointement par les membres du comité de lutte à l'itinérance et les professionnels de l'Agence.

Les différents partenaires régionaux oeuvrant en itinérance reconnaissent que ce phénomène social relève de différents facteurs structurants, limitant les choix individuels des personnes au prise avec l'errance. Les trajectoires individuelles sont fortement influencées par des contraintes de différents ordres et demandent une concertation avec les partenaires de milieux diversifiés. Le plan régional d'organisation de services en itinérance souhaite donc contribuer à :

- prévenir l'émergence de l'itinérance par la promotion et la prévention auprès des personnes à risque d'itinérance ;

- soutenir les personnes vivant l'errance ou à risque en leur assurant l'accès à un réseau de services adaptés à leur réalité ;

- favoriser leur réinsertion et l'intégration sociale ;

- assurer la concertation entre les ressources en place dans une perspective d'intégration de services.

Pour ce, six axes d'intervention/action ont été identifiés :

- promotion/prévention (prévenir l'exclusion sociale et l'errance) ;

- dépistage ;

- services généraux et spécifiques de première ligne ;

- services spécialisés de deuxième ligne ;

- concertation ;

- mobilisation et éducation populaire.

Différentes actions ont été priorisées. Certaines touchent le volet préventif au niveau des groupes identifiés à risque dont celui des jeunes. D'autres s'attardent aux besoins de base (nourriture, vêtements, accessibilité aux soins de santé, etc.).

En ce qui concerne le ROHSCO plus particulièrement, le plan spécifie qu'il est essentiel d'œuvrer conjointement avec les actrices et acteurs du milieu de l'habitation pour améliorer l'accessibilité du nombre d'unités de logements communautaires. Pour ce, les pistes d'action proposées ciblent le support communautaire en logement comme outil d'insertion sociale pour les personnes vivant l'errance.

D'ici mai 2005, un plan d'actions sera présenté, pour fins d'adoption, aux membres du conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Nous souhaitons toutes et tous que des moyens concrets soient associés aux intentions fort louables du plan d'organisation de services.

BRAVO aux divers partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce plan d'organisation de services en itinérance ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de l'Agence d'avoir osé !

En espérant que d'autres régions emboîteront le pas.



est envoyé à raison de quelques 1 300 exemplaires aux administrateurs-trices et aux directions des OSBL d'habitation au Québec.

Éditeur : Réseau québécois des OSBL d'habitation

Directeur général : François Vermette
Rédacteur en chef : Richard Saulnier
Coordonnatrice : Myriam Lalonde
Collaborateurs : Serge Bergeron, Sylvie Charest, Marie-Noëlle Ducharme, Jocelyn Frenette, Mariette Héraud, Patrice Jean, Joscelyne Levesque, Olivier Loyer, Yolande Pilote, Denis René.

Infographie : Geneviève Alarie
Photo de la page couverture : Habitations Solidarité Chateauguay, FOHRJS



est publié 4 fois par année. Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Distribution : Numéro de convention
Poste-Canada 41027522

LES GENS DU RÉSEAU

FOHRJS : 6 lettres et 5 chandelles !

Mariette Héraut

Coordonnatrice, FOHRJS

Fermez les yeux et souvenez-vous de ce temps de la peur du changement de siècle et de l'invasion des extraterrestres, de la crise boursière de la technobulle et des biotechnologies.

Oui oui, c'était en l'an 2000 : Ben Laden ressemblait encore à un vieux hippie, la population mettait à jour ses anti-virus dans l'urgence, les profits n'étaient plus au rendez-vous, les fraudes fiscales au Canada commençaient à être dénoncées, la crise économique pointait son nez...

Et pendant ce temps, à Châteauguay...

Une explosion ! Pas celle de la bourse, mais celle de la construction des logements sociaux qui est en effervescence : de 16 logements, le territoire se couvre de 60 à 70 nouvelles unités par année... Ces nouveaux organismes sont créés selon la formule-clé initiée par le CLSC : tous autogérés avec une personne extérieure de la communauté.

L'*empowerment* induit est réel, mais pose des problèmes; comment garder cette implication des bénévoles de plus en plus nombreux, sans mener au même constat de débâcle qui a lieu dans les domaines privés de l'économie au même moment?

Se regrouper, se fédérer, s'unir pour mieux se gérer et s'entraider, voilà bien l'idée génératrice de la FOHRJS. Alors, les OSBL se rencontrent, discutent, évaluent... Une personne employée un jour par semaine va jeter les premières fondations de cette petite alliance ... devenue grande !

Aujourd'hui, la FOHRJS remanie ses règlements généraux afin de souligner son cinquième anniversaire et créer une structure conforme à sa position. Désormais, les membres du conseil d'administration de la FOHRJS ne seront plus là afin de défendre les intérêts de leur groupe, mais bien ceux de leur regroupement en tant qu'organisme propre en pleine expansion : 17 membres pour 544 unités, c'est le moment de

prendre le taureau par les cornes et de s'organiser à promouvoir les meilleurs services possibles pour les OSBL, car ne l'oublions pas, la FOHRJS existe pour et par eux. Alors..., bonne fête !!!



Habitations Solidarité Châteauguay, un des premiers groupes membres de la FOHRJS.

Le soutien communautaire version de l'ouest

Les OSBL d'habitation pour personnes âgées de Colombie-Britannique peuvent compter sur un programme de financement pour offrir des services à leurs locataires. Le programme

« *Independent living* » est financé par le ministère de la santé via ses agences régionales.

Une inspiration pour notre ministre de la santé ? Pour ceux qui lise l'anglais,

on peut lire les détails du programme sur le site de BC Housing, l'équivalent de la SHQ là bas :

www.bchousing.org/ILBC/

(F.V.)

LES MOTS DU RÉSEAU

1^{er} anniversaire**Patrice Jean**

Directeur des comptes majeurs,
MORRIS & MACKENZIE

Depuis plus d'un an maintenant le programme d'assurances Sekoia est apparu dans l'univers des OSBL d'habitation au Québec. À l'origine, cette première année ciblait comme objectif de faire connaître les intervenants et les bénéficiaires du programme à court et moyen terme. De plus, il s'agissait de la première étape d'un plan quinquennal vers une solution stable et durable des assurances pour les OSBL d'habitation.

Et bien ... le logo d'assurances Sekoia a circulé beaucoup lors de cette première année, plusieurs fois les membres et non-membres ont reçu nos dépliants informatifs. Nous avons été présents lors de la plupart des rencontres du Réseau, deux tournées provinciales pour expliquer le programme à divers intervenants, et plusieurs rencontres individuelles.

Le tout nous a permis de faire connaître Sekoia mais également de rencontrer des gens intéressants et d'approfondir nos connaissances de la dynamique de votre Réseau. L'été prochain, nous prévoyons faire une autre tournée provinciale et nous venons d'introduire une lettre aux assurés afin de les informer à l'avance des derniers développements dans le cadre de leur programme d'assurance et de conseils de prévention.

Maintenant, qu'en avez-vous retiré? En plus de contribuer au développement du programme et, par le fait même de la

force du Réseau, et d'obtenir des couvertures adaptées à vos besoins, vous avez économisé. Les économies varient la plupart du temps souvent de 500 \$ et jusqu'à 7 000 \$. Des montants qui seront certainement utilisés à de bonnes fins!

Enfin, nous sommes particulièrement heureux d'introduire, et ce en exclusivité pour la deuxième année du programme, la couverture des actes professionnels posés par des non-professionnels.

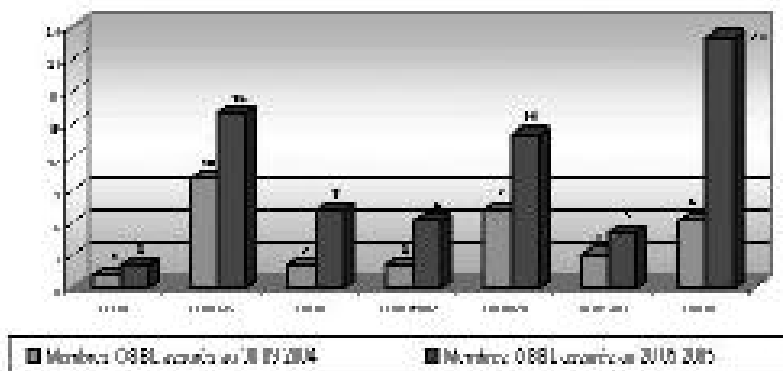
Voyons par deux cas typiques ce que cela signifie. Un intervenant bénévole qui, à votre demande, donne des conseils à vos résidents. Et un préposé qui distribue des médicaments dans votre résidence. Dans les deux cas, une police de responsabilité professionnelle ne couvrirait pas leurs actes car il ne s'agit pas de membres d'une profession reconnue par la loi des professions à proprement parler.

Une police de responsabilité civile générale pourrait exclure également ces actes, car le but de cette garantie n'est pas de couvrir des actes de nature professionnelle. Nous sommes donc en présence d'une zone grise et malheureusement, le tout devrait être débattu devant les tribunaux, ce qui implique évidemment temps, argent, et inquiétudes.

Cette couverture est un bon exemple que notre programme est adapté aux OSBL d'habitation et non pas à des coopératives d'habitation.



*Assurances Sekoia
Progression des OSBL assurés*



LES MOTS DU RÉSEAU d'Assurances SEKOIA!

Myriam Lalonde

Adjointe au DG, RQOH

Au moment d'écrire ces lignes, le RQOH - en étroite collaboration avec les experts en assurance de Morris & Mackenzie - est à achever sa campagne annuelle de renouvellement de son programme d'assurances.

En effet, un an s'est maintenant écoulé depuis le lancement d'Assurances SEKOIA et il est utile dès à présent d'en faire l'examen pour déterminer s'il concorde toujours avec le principal objectif du Réseau : mettre sur pied un programme d'assurances pour les OSBL d'habitation ! Ainsi, tout au long de cette première année, nous avons travaillé avec acharnement dans le but unique de répondre aux attentes suivantes :

- offrir un prix compétitif;
- offrir un programme complet d'assurances qui s'avère adaptable aux besoins des assurés;
- offrir un service personnalisé, rapide et efficace.

La satisfaction de nos membres

Afin de déterminer si nous avons bel et bien atteint les objectifs mentionnés, nous avons pris l'initiative de contacter divers OSBL membres qui avaient opté pour le programme SEKOIA.

Ainsi, M. Blondin, responsable des Habitations Grignon (144 unités de logement réparties dans 6 immeubles) et des Habitations Giraldeau-Desjardins (27 unités de logement réparties dans 6 immeubles) - tous deux situées à Saint-Jérôme -, souligne d'emblée la qualité du service offert par SEKOIA, contrairement à celle qui avait cours chez les autres assureurs.

Il indique également son étonnement face au prix incontestablement bas qu'il a pu obtenir grâce à SEKOIA. En effet, M. Blondin nous a indiqué que sa prime d'assurances avait été réduite de moitié, passant de plus de 15 000 \$ à moins de 7 000 \$! Dans le même ordre d'idées, M. Gagnon, responsable du Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie (5 immeubles regroupant 31 unités de logement pour personnes handicapées autonomes), nous dit qu'il a obtenu, grâce au programme d'assurances SEKOIA, une économie de plus de 2 000 \$ par rapport à l'année précédente, alors qu'il était assuré par la CQCH.

Des économies... encore et encore !

Beaucoup d'OSBL assurés par SEKOIA étaient antérieurement assurés par la CQCH, un élément important à considérer lors de l'analyse de la soumission d'assurances ! En effet, de même que le programme SEKOIA, le programme de la CQCH exige à ses

assurés qu'ils soient membres de leur regroupement. Nous avons donc fait l'exercice afin de voir ce qu'il en coûte d'être membre dans l'un ou l'autre des cas.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, il en coûte nettement moins d'adhérer à une Fédération d'OSBL d'habitation qu'une fédération de coopératives d'habitation. Dans cet ordre d'idées, même si votre prime d'assurances n'a pas subi de diminution de coûts aussi grande que celles mentionnées plus haut, il vous faut considérer l'économie liée à l'adhésion.

Nous ne prétendons pas que SEKOIA est parfait. Nous croyons néanmoins qu'il est extrêmement intéressant pour la grande majorité des OSBL d'habitation assurés grâce, d'une part, à son coût et, d'autre part, à son avantage politique puisque, comme vous le savez, plus nous serons nombreux, plus nous pourrions nous faire entendre auprès des gouvernements !

Je vous invite donc à contacter
Morris & Mackenzie sans frais au
1-877-277-OSBL

afin de soumissionner pour votre police d'assurances... Aucun engagement de votre part ne sera exigé!

	COÛTS LIÉS AU MEMBERSHIP		EXEMPLE TYPE (20 unités)	
	COOP	OSBL	COOP	OSBL
QUÉBEC	41\$ pour les 20 personnes assurées 20\$ pour les autres*	55\$ pour les 20 personnes assurées 20\$ pour les autres	1 000\$	1 000\$
SAINT-JÉRÔME	30\$ pour les 20 personnes assurées jusqu'à la CQCH, soit les 20\$ (sans) abonnement : 200\$ annuellement : 1 300\$	10\$ par unité abonnement : 300\$	500\$	1 000\$
SAINT-JÉRÔME	30\$ par unité*	10\$ par unité abonnement : 300\$	200\$	2 000\$
QUÉBEC	70\$ par unité*	Le coût d'adhésion à la fédération d'habitation (1000\$) + 200\$ par unité (20 = 4000\$) 10\$ par unité par unité assurée + 300\$ abonnement : 300\$ annuellement : 300\$	1 000\$	Coût de la CQCH (1000\$) + 100\$ par unité (20 = 2000\$)

* les montants se rapportant aux coop (3) ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et peuvent ne pas être complets

LES MOTS DU RÉSEAU



Richard Saulnier
Responsable des communications

Le 25 avril dernier, le conseil d'administration du Réseau québécois adoptait le Plan d'avantages financiers P-L-A-N proposé en exclusivité aux OSBL d'habitation par la Caisse d'économie SOLIDAIRE (Desjardins). Créé à la demande du Réseau, ce programme a été entériné par le conseil de la Caisse le lendemain. L'entente est en vigueur dès le 1^{er} juillet et ce pour les 10 prochaines années.

Pour être admissible au plan, l'organisme doit être membre en règle du RQOH ou d'une Fédération membre du Réseau. Les membres auxiliaires en habitation sont également admis et le statut de membre est simplement à confirmer par le RQOH au moment de l'adhésion.

La Caisse d'économie SOLIDAIRE s'est dite fort heureuse d'offrir un tel plan d'avantages financiers à près de 200 OSBL membres des sept fédérations régionales qui composent le Réseau québécois ainsi qu'aux OSBL d'habitation qui ne sont pas encore desservis par une fédération.

L'offre comporte des avantages clés à quatre niveaux : les opérations, la rémunération des soldes, les taux sur les épargnes à terme et l'absence totale de frais lors de l'ouverture du dossier et le transfert de l'hypothèque.

Les dispositions prévues au programme ne peuvent cependant pas se cumuler à ceux d'un autre plan d'avantages financiers (comme celui du mouvement des coopératives par exemple). Un OSBL d'habitation devra donc choisir un seul plan s'il est membre à la fois du RQOH et de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).

Aussi, les membres actuels de la Caisse SOLIDAIRE ne peuvent cumuler les avantages de cette entente à ceux d'un autre programme. Il est d'ailleurs conseillé de procéder à une analyse, avec les gens de la Caisse, avant d'effectuer un choix final.

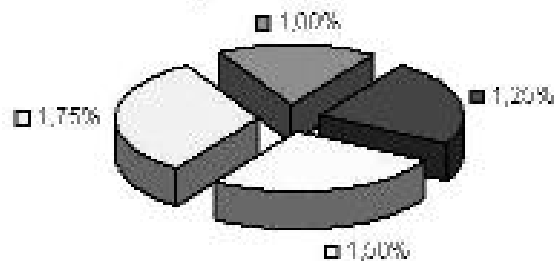
Au moment d'adhérer au programme, le membre s'engage à faire de la Caisse SOLIDAIRE sa principale institution financière et à y transférer ses épargnes et ses prêts.

une rémunération intéressante pour nos membres.

Le fonctionnement

Le Réseau est responsable de fournir aux fédérations puis, ensuite à la Caisse, les formulaires d'adhésion au programme ainsi que la demande d'admission pour l'ouverture du compte à la Caisse signés par l'organisme. Madame Myriam Lalonde, adjointe à la

Taux d'intérêt en vigueur pour les 12 prochains mois



■ Moins de 300 000\$	■ De 300 000\$ à 499 000\$
■ De 500 000\$ à 999 000\$	■ 1 000 000\$ et plus

À chaque année, l'entente fera l'objet d'une révision et la vérification des niveaux d'épargne fluctuante sera effectuée ainsi que les modifications des taux d'intérêt pour chacun des comptes, le cas échéant.

La Caisse se réserve le droit de revoir les plages de rémunération dans les situations suivantes :

- s'il advenait que le taux préférentiel passe à un niveau supérieur à 6%
- ou si, au contraire, il passait à un niveau inférieur à 3,25%, afin d'assurer

Pour obtenir les informations:
www.rqoh.com

Contactez
votre fédération
ou communiquez avec le
1 866 846-0163

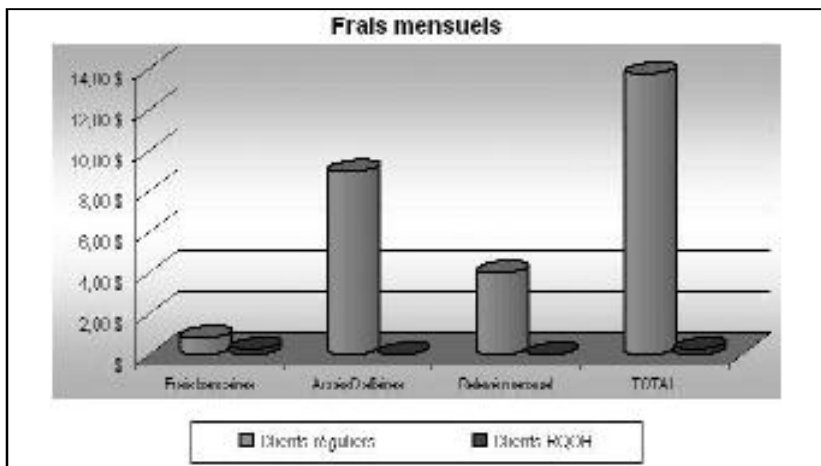
J'AI UN PLAN

Plan d'avantages financiers
destiné aux membres
du Réseau québécois
des OSBL d'habitation

direction au Réseau québécois, coordonnera cette opération avec chacun des responsables désignés dans les fédérations régionales.

Une fois les documents reçus à la Caisse SOLIDAIRE, un(e) spécialiste contactera le membre afin de

versés à cette même fréquence. La Caisse fournira tout le support nécessaire au Réseau afin de faciliter l'adhésion de nouveaux membres au programme. Une session d'information a déjà été tenue le 13 mai dernier lors d'un Comité des Fédérations du RQOH.



l'accompagner pour le transfert de ses comptes et lui proposer les nombreux services offerts.

Le Réseau couvrira une partie des coûts liés à la promotion du programme et au travail administratif grâce à une compensation qui s'établit à 0,25 % sur le taux offert aux organismes. Un rapport des intérêts générés par fédération sera fourni au RQOH par la Caisse, sur une base trimestrielle. Les intérêts seront

Les membres n'ont qu'à contacter leur Fédération ou de communiquer avec Myriam Lalonde au Réseau

québécois des OSBL d'habitation en composant le numéro sans frais 1-866-846-0163.

Une campagne de promotion se tiendra au cours des prochains mois. Des dépliants explicatifs seront envoyés à tous les OSBL d'habitation.

Une finance solidaire de vos projets

Quel groupe financier croit au potentiel de regroupement que représentent les OSBL d'habitation pour favoriser le développement du modèle de logement social dans la communauté? La Caisse d'économie solidaire!

L'intérêt collectif oriente l'action de cette caisse, la seule, au Québec, à être entièrement dédiée à l'économie sociale ainsi qu'à une gestion socialement responsable des avoirs financiers pour les individus et les organisations. Elle est heureuse de s'associer avec le Réseau québécois pour offrir à ses membres un programme adapté à leurs besoins. Cette association renforcera la capacité des OSBL d'habitation d'intervenir dans leur milieu et celle de la caisse d'offrir des programmes novateurs.

La Caisse d'économie solidaire se distingue par sa mission et l'accompagnement de ses membres. Elle fait de la banque avec le souci d'introduire de la solidarité dans le développement des communautés. La rentabilité sociale et le dynamisme des collectivités sont des critères qu'elle ajoute à la viabilité économique des projets qu'elle soutient.

Elle constitue un carrefour unique pour ceux et celles qui, à travers les réseaux communautaire ou associatif, culturel, syndical et coopératif, travaillent à construire une finance et une économie différentes.

Volume consolidé d'épargne aux comptes d'opérations à la date anniversaire du programme	Taux préférentiel - réduction accordée	Taux d'intérêt en vigueur pour les 12 prochains mois
Moins de 300 000\$	TP-3,25%	1,00%
De 300 000\$ à 499 000\$	TP-3,00%	1,25%
De 500 000\$ à 999 000\$	TP-2,75%	1,50%
1 000 000\$ et plus	TP-2,50%	1,75%

LES MOTS DU RÉSEAU

Un programme d'assurances collectives pour les OSBL

François Vermette
du RQOH

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation offre maintenant à ses membres la possibilité d'adhérer à un régime d'assurances collectives.

Fruit d'une entente avec le Regroupement des offices d'habitation du Québec, les organismes sans but lucratif d'habitations membres du Réseau québécois et des Fédérations d'OSBL d'habitation ont maintenant accès à un régime complet d'assurances collectives à des coûts abordables.

Vous trouverez ci-dessous une description des couvertures ainsi que les taux demandés.

Adhésion :

Tous les employés permanents doivent adhérer. Un employé doit travailler 20 heures ou plus par semaine (18 heures pour un col bleu).

Il doit aussi être à l'emploi depuis plus de 3 mois. Pour adhérer, entrez en contact avec votre Fédération.

Illustration des déductions hebdomadaires pour un employé :

Salaire	Cotisations hebdomadaires	
	Certificat individuel	Certificat familial
20 000 \$	10.58\$	21.31\$
25 000 \$	12.10\$	22.84\$
30 000 \$	13.63\$	24.36\$
35 000 \$	15.16\$	25.89\$
40 000 \$	16.68\$	27.42\$



Misez sur la force d'un réseau !

Les OSBL peuvent maintenant profiter de prix réduits sur une multitude de produits et services

Pour plus de détails, consultez le

www.rqoh.com

ou composez
1 866 846-0163
(sans frais)



LES GENS DU RÉSEAU

L'aide des coopératives de services à domicile

Yolande Pilote

C.A. de la FROH-SLSJCCCN

Depuis quelques temps, les Coopératives de Services à Domicile (CSD) offraient leurs services à quelques maisons d'hébergement à but non-lucratif. Depuis le moratoire cependant les nouveaux locataires de ces résidences ne reçoivent pas l'aide gouvernementale attribuée aux Coopératives.

Cette décision du gouvernement du Québec place ces organisations dans une situation telle qu'elles ne pourront plus continuer à travailler en collaboration avec les Coopératives de services puisque les coûts sont beaucoup trop élevés pour elles. De plus, elles devront diminuer les services et embaucher d'autres employés, puisqu'elles seront dans l'impossibilité de payer les mêmes salaires. La qualité des services donnés par les Coopératives, avec un personnel qualifié, permettait aux résidents de vivre dans des endroits sécuritaires avec une qualité de vie supérieure et, par le fait même, une meilleure santé. Nos aînés le méritent bien.

La FROH demande donc à nos gouvernements de prendre en considération le travail accompli par les bénévoles puisqu'il contribue grandement à soulager le fardeau du système de santé. Si toutes les résidences à but non lucratif avaient la chance de recevoir, comme toute personne à domicile reçoit présentement, 4 \$ de base de l'heure pour les services pour les personnes âgées, elles pourraient travailler en collaboration avec les Coopératives de



Services, avec un personnel qualifié et ainsi contrer la pauvreté comme le souhaite l'État.

Considérant qu'une personne en institution publique coûte environ 50 000 \$ par année, alors que dans une résidence, la même personne demande environ 1400 heures de services par année, si cette solution est retenue par les gouvernements, il en coûterait seulement 5 600 \$ par année (1400 heures x 4 \$) à l'État par personne. Il est clair que le travail accompli par ces résidences est un apport important pour toutes les instances concernées et constitue un partenaire incontournable.

Portrait d'un OSBL d'habitation du Lac-Saint-Jean

Luc Blackburn

Coordonnateur, FROH-SLSJCCCN

Il me fait plaisir maintenant de vous faire connaître un autre membre de la FROH, soit la Villa du Presbytère et l'histoire de sa naissance.

Au printemps 2000, le promoteur Louis-Georges Gagnon participe à un colloque du comité de développement de la Municipalité de Métabetchouan / Lac-à-la-Croix et soumet à l'assemblée le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées dans le secteur Lac-à-la-Croix. Les personnes présentes sont unanimes et approuvent ce projet.

La municipalité -appuyant elle aussi le projet- met à la disposition du promoteur l'agent de développement Pascal Bourgeois et le travail débute. Le programme AccèsLogis de la SHQ offre une contribution de 50 % avec une condition qui implique la participation du milieu, à hauteur

de 15 % du coût total du projet, lequel est estimé à environ 1 150 000 \$.

On trouvera ce montant dans une petite municipalité de 1000 personnes. Ayant obtenu la collaboration de Sainte-Croix pour le presbytère et le terrain ainsi que la contribution de la caisse populaire, le montant nécessaire est atteint et les professionnels sont engagés puis les travaux sont faits. Les premiers résidents entrent à la Villa du Presbytère le 15 novembre 2002. La Villa, sur deux étages avec ascenseur, comprend treize logements de 2½ pièces dont sept ont droit au supplément du loyer.

Les services offerts sont : cafétéria, entretien et salle à manger, salons individuels, balcons communs, aire de stationnement. Après un peu plus de deux ans, la résidence est pleine et les gens sont très heureux.

Bon été à tous et bonnes vacances !!!

LES GENS DU RÉSEAU

Colloque international sur l'exclusion sociale

Sylvie Charest

Adjointe à la direction, FROHMCO

Un Colloque international sur l'exclusion sociale s'est tenu à Trois-Rivières les 28 et 29 avril dernier. Le thème était « Accueillir l'errance : des solutions d'urgence aux solutions durables ». Plusieurs conférenciers de différents pays, dont la Roumanie, le Brésil, la France et le Mali, sont venus partager leurs expériences et parler des moyens et actions à entreprendre pour aider les plus démunis.

L'errance sociale est un problème complexe et grave qui ne peut plus être ignoré ou considéré comme un mode de vie marginal librement choisi. De plus en plus de gens sont sans logement, sans travail, sans perspective d'avenir et sans espoir. Pour eux, la rue signifie détresse, solitude, violence, évasion, quête, pauvreté. Ils sont enfermés dans la détresse de problèmes insolubles.

Le manque de logements sociaux, de ressources et de financement est au cœur de nos préoccupations. Que pouvons-nous faire?

La corporation Parapluie

Le public doit être sensibilisé au problème de l'itinérance. Plus de gens doivent être informés et conscientisés face à cette situation. Ensemble, on peut agir à améliorer le sort de ces personnes. À Trois-Rivières, une corporation

venant en aide aux personnes itinérantes a vu le jour en mai 2001: la Corporation

Parapluie en urgence sociale, qui regroupe six organismes à but non lucratif. Sa mission première est de créer des liens avec les personnes sans-abri en les écoutant, les accompagnant et en leur accordant un suivi intensif dans la communauté.

Ses principaux objectifs sont de faire en sorte qu'aucune personne n'ait à coucher dehors malgré elle, réduire le phénomène d'itinérance, améliorer l'accès aux services de santé, améliorer les conditions de vie des personnes ayant été en hébergement d'urgence ou de transition, leur offrir un service d'intégration au travail, favoriser leur accessibilité à des logements subventionnés.

Les services

Pour cela, les organismes membres de la corporation offrent des services diversifiés afin d'améliorer à long terme la qualité de vie de ces personnes. En voici un bref aperçu :

- Le Centre Le Havre offre un service d'hébergement d'urgence sociale accessible 24/7 avec accompagnement et suivi externe.

- Le Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie développe l'accès au logement pour les personnes ayant des problématiques de santé mentale.

- Les Services d'intégration Travail offrent des services d'intégration par le travail aux personnes ayant des troubles mentaux graves.

- Point de rue offre des services de travail de rue, un centre de jour et un journal de rue à Trois-Rivières.

- La Maison de la Batiscan offre des services d'hébergement et de réinsertion pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et d'alcoolisme.

- Les Artisans de paix offrent de multiples services aux personnes démunies, dont un service alimentaire et de l'intervention sociale.

Nous savons tous que, malgré les nombreux organismes qui existent, il y a encore beaucoup de chemin à faire. Nous devons donc continuer à travailler pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

C'est en posant des petits gestes, chacun d'entre nous, que nous pourrions permettre à ces personnes d'améliorer leur qualité de vie et ainsi contribuer à la construction d'un monde meilleur.



LES GENS DU RÉSEAU

Les atouts d'un membre de Fédération régionale : les OSBL en projet

Olivier Loyer

Coordonnateur, FLOH

Ya-t-il des avantages pour les projets d'OSBL d'habitation à devenir membre de leur fédération régionale ?

« J'ai dernièrement été contacté par un groupe qui venait d'emménager dans une construction neuve accueillant une trentaine de familles. Le mandat du GRT tirait à sa fin et le groupe réalisait qu'il était temps pour lui de passer des principes à leur mise en pratique ! », nous confie le coordonnateur d'une fédération d'OSBL d'habitation.

Lorsque le mandat du conseil d'administration passe du rôle de « porteur d'un projet » à celui, fort différent, de « gestionnaire d'un immeuble », c'est pour certains groupes le début d'un tango imprévu !

Le développement d'un nouveau projet d'habitation communautaire ou d'une phase supplémentaire d'un complexe immobilier passe inexorablement par les groupes de ressources techniques (GRT) locaux.

Ces derniers sont des acteurs qui assument un rôle de premier plan dans les démarches entourant les besoins techniques des groupes promoteurs. Ils ont pour mandat d'accompagner ces groupes pendant l'élaboration (demandes de subvention, devis de construction, soumission de contracteurs, etc.) et la construction.

De manière traditionnelle, les fédérations régionales entrent dans le portrait dans les mois suivant la livraison du bâtiment.

Mais avec la pratique, plusieurs groupes promoteurs réalisent qu'il est avantageux pour eux d'adhérer à leur fédération régionale dès la première phase de leur projet, soit au moment de l'idée.

L'adhésion précoce à une fédération d'OSBL d'habitation évite les tracas chez les groupes moins expérimentés et réduit les difficultés lors de la prise de possession des nouveaux logements.

De plus, les fédérations régionales d'OSBL d'habitation :

- entretiennent des liens avec de nombreux acteurs sociaux, sanitaires et économiques locaux (caisse ou banque, agence SSS, SHQ, députés, CLSC, municipalité, etc.) qui peuvent offrir un coup de pouce à un moment opportun ;

- connaissent les dynamiques régionales favorables (ou défavorables) au développement de projet d'habitation communautaire ;

- ont une expertise spécialisée dans l'exploitation de logements sociaux ;

- nourrissent des liens étroits avec le(s) GRT de leur territoire.

Par ailleurs, le fait d'être en lien avec une fédération augmente l'enracinement du projet dans la communauté, ce qui a pour incidence d'en accroître la crédibilité, la visibilité et la reconnaissance par les autorités et le milieu lui-même.

Finalement, les administrateurs des OSBL d'habitation membres reçoivent gracieusement, en plus d'une multitude de services, quatre numéros par an du bulletin Le Réseau.

C'est, pour les nouveaux venus, un excellent moyen de s'approprier les enjeux et les informations cruciales en matière de logements communautaires...



La Fédération Lavalloise des OSBL d'habitation (FLOH) accueille comme membre actif, les projets d'OSBL d'habitation et d'hébergement qui en font la demande.

Les groupes visés doivent démontrer le sérieux de leur démarche (en soumettant leurs lettres patentes ou autres documents administratifs).

Près du quart des adhérents à la FLOH sont des groupes dans cette situation. C'est, pour cette fédération et ses membres, un moyen privilégié de constituer un rapport de force dans une région où le logement social est grandement insuffisant.

LES GENS DU RÉSEAU

Le MSSS ignore les OSBL d'habitation pour personnes âgées

Serge Bergeron

Serge Bergeron est directeur général du Manoir Charles Dutaud et représentant de la clientèle Personnes âgées au conseil d'administration du RQOH.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a déposé récemment un projet de Plan d'action 2005 - 2010 intitulé : « Les services aux aînés en perte d'autonomie : un défi de solidarité ».

Il s'agit d'un document important qui détermine les principes généraux, les grands objectifs et les stratégies du soutien aux aînés en perte d'autonomie pour les cinq prochaines années.

La majeure partie de ces principes et objectifs s'avère très valable. On retient notamment le développement de formules diversifiées de logement comme un des grands objectifs du programme. Cependant, on parle plutôt d'aider à l'adaptation des logements privés, d'augmenter le nombre de suppléments au loyer et d'unités de logements financés par le Programme Accès-Logis, etc.

Mais les OSBL d'habitation pour personnes âgées, qui comptent environ 18 500 des 30 000 logements du parc d'OSBL-H et un bloc important de l'ensemble général des logements privés pour aînés, sont absents de cette stratégie *logement*. Selon notre analyse, le MSSS retient dans son document trois grands pôles d'action afin d'augmenter le soutien de l'autonomie des personnes âgées :

- Le transfert vers le logement privé d'une partie de la clientèle actuellement orientée dans les centres de soins de longue durée;

- L'augmentation des services « à distance » pour soutenir les aînés à domicile (soins et services à domicile du réseau de la santé, services à domicile d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale, etc.);

- Le soutien aux proches aidants qui vivent avec les personnes âgées à domicile.

Ces pôles d'action sont excellents mais il y en a un autre qui devrait s'y retrouver : le soutien « de proximité », apporté notamment via le logement communautaire et social.

Ce soutien de proximité est d'ailleurs la pierre angulaire du support que les OSBL d'habitation offrent aux personnes âgées qui vivent dans leurs murs. Dans notre langage, nous l'appelons le « soutien communautaire ».

Bien que le MSSS participe depuis quelques années à un comité intersectoriel avec la SHQ et les partenaires communautaires -comité qui a pour mandat de déterminer, sans succès jusqu'à date, les paramètres d'un éventuel programme de soutien en logement communautaire- il n'est nulle part fait mention de cette question dans le Plan d'action 2005 - 2010 du MSSS.

Nos réserves face au Plan d'action ne sont pas uniquement motivées par le défaut apparent du ministère de reconnaître notre existence ou de valider notre apport à la résolution des défis proposés par le Plan d'action. Elles sont beaucoup plus inspirées par ce que nous interprétons comme un manque de vision globale pour les clientèles âgées. Voici la vision que nous aurions souhaité retrouver dans le

Plan d'action du MSSS :

- Il y a différentes étapes dans la perte d'autonomie, entre la personne âgée autonome et celle en perte lourde d'autonomie.

- Pour chacune de ces étapes, il y a des outils et des ressources, qu'ils soient « de proximité » ou « à distance », socio-sanitaires ou d'autres sources.

- Il y a une place pour chacune de ces ressources et un rôle pour chacun des acteurs qui les offrent.

- Le Plan d'action reconnaît chacun de ces acteurs et la contribution qu'ils ont à offrir et établit le cadre et les ressources pour leur permettre de réaliser cette contribution.

- Le Plan d'action reconnaît que nos OSBL d'habitation font partie de ces acteurs et qu'ils ont une contribution à offrir.

- Cette reconnaissance prend la forme d'une politique nationale de financement du soutien communautaire en OSBL, politique que nous réclamons d'ailleurs sans succès depuis de nombreuses années.

Le Réseau a déposé un Mémoire suggérant ces éléments devant le comité ministériel chargé d'élaborer le Plan d'action dont il est question. Il est à espérer que ce comité recevra nos suggestions et nous fera une place dans son Plan d'action. Ce faisant, il nous permettra ainsi d'apporter la contribution que nous pourrions offrir à la population âgée.

Vous pouvez prendre connaissance du Mémoire et du Plan d'action du ministère sur le site www.rqoh.com, sous la rubrique « Communication ».

LES GENS DU RÉSEAU

Portrait sectoriel : les personnes âgées

Marie-Noëlle Ducharme

Marie-Noëlle Ducharme est chercheure au LARREPS-UQAM. Elle était jusqu'à tout récemment membre du conseil d'administration du RQOH.

Par les temps qui courent, les OSBL d'habitation destinés aux aînés intéressent les responsables municipaux, ceux du secteur de la santé et même nos élu(es)¹. Et pour cause. Le vieillissement, les besoins en logements abordables et adaptés de même que l'accroissement du nombre de personnes âgées vivant seules font des OSBL-H une formule attrayante.

Premièrement, il s'agit d'une alternative aux résidences privées à but lucratif (souvent inaccessibles financièrement si elles sont de qualité) tout en offrant un milieu intermédiaire entre le logement individuel et les ressources de longue durée (CHSLD). Des chercheurs de l'équipe du Laboratoire de recherche sur les politiques et les pratiques sociales (LAREPPS-UQAM), équipe à laquelle j'appartiens, s'intéressent depuis quelques années aux OSBL d'habitation. Ils viennent de produire un portrait des OSBL d'habitation pour aînés au Québec. Que dit ce tout premier portrait ?

Les chiffres

Les OSBL d'habitation pour aînés représentent, avec plus de 18 000 unités, 60 % des logements du secteur OSBL. On compte environ 550 OSBL d'habitation pour aînés un peu partout au Québec. On trouve des concentrations importantes à Montréal, à Laval et en Montérégie. Le développement du parc d'OSBL pour aînés s'étend de 1970 à nos jours.

Les programmes

La plupart des OSBL ont bénéficié des programmes de financement de la SCHL ou de la SHQ, à travers une succession de

¹ On pense particulièrement aux consultations qui ont entouré le projet de loi 83 sur la certification des résidences pour aînés, ainsi que celles sur son Plan d'action pour les personnes âgées en perte d'autonomie (2005-2010).

programmes dont les principaux sont : l'Article 15.0 et l'Article 56.1 de la SCHL ; le PSBLP, le PARCO, le PIQ et AccèsLogis de la SHQ.

Les missions

Les missions et les vocations des OSBL d'habitation pour aînés sont très variées. Issus d'initiatives du milieu (caisses populaires, CLSC, organismes communautaires, etc.), certains ciblent des personnes autonomes, d'autres accueillent surtout des personnes en perte d'autonomie. On trouve également certains projets mixtes mêlant familles et personnes âgées.

D'autres OSBL viennent répondre à des groupes particuliers de personnes âgées, par exemple ceux des communautés immigrantes (Foyer Hongrois, Foyer catholique chinois, Villa Ukrainienne, Foyer portugais Santa Cruz, etc.) ou encore des groupes de retraités (Chez-nous des artistes, Maison Bieler, etc.). Mais la plupart s'adresse à la population âgée d'un quartier, d'une municipalité ou d'un village.

Les résidents

Les résidents de ces OSBL sont majoritairement des femmes (75 %). Elles sont, en moyenne, âgées entre 75 et 80 ans. C'est dire que, comme partout ailleurs, les responsables assistent au vieillissement de leurs locataires et à l'accroissement de leurs besoins en services et en support. Les revenus des résidents sont généralement faibles. Rappelons qu'une bonne proportion des OSBL (ceux financés par des programmes de la SHQ) ciblent des personnes âgées à faibles revenus et en légère perte d'autonomie.

Les services offerts

On constate une grande variation dans l'offre de services d'un OSBL à l'autre. Certains n'en offrent aucun, d'autres offrent toute la gamme. Entre les deux, tout le spectre des combinaisons semble exister. Les services sont directement offerts par les

OSBL d'habitation (surveillance, alimentation, soutien communautaire, etc.) ou indirectement, par le biais d'ententes de services avec des organismes communautaires (popote roulante, loisirs, animation, aide domestique, etc.), des CLSC (soins infirmiers, soutien à domicile, etc.) ou d'autres établissements de santé. On trouve des comités de locataires dans une bonne proportion d'OSBL et beaucoup d'entre eux comptent des locataires à leur conseil d'administration. Les services les plus fréquemment offerts sont, dans l'ordre : la conciergerie, la gestion des conflits, l'accueil et la référence, les loisirs, la surveillance et l'alimentation. Le financement des services tient du casse-tête et du bricolage (auto-financement, pirouettes comptables, subventions non-récurrentes, contributions diverses des locataires, etc.).

Les administrateurs et les employés

Les administrateurs des OSBL d'habitation sont typiquement des leaders locaux (intervenants sociaux, infirmières, parents, résidents de l'OSBL et, parfois, des employés). Les OSBL d'habitation pour aînés, généralement de petite taille, comptent peu d'employés. Il s'agit le plus souvent de concierges et d'employés de bureau à temps partiel. Si le budget le permet, on engage un coordonnateur. Bien que l'on dispose de peu d'informations sur les réalités des employés des OSBL d'habitation, celles-ci nous indiquent qu'il s'agit d'un secteur d'emploi peu structuré, faiblement syndiqué et où les conditions salariales sont généralement faibles. Il s'agit donc d'une question à approfondir.

Premiers constats

De ce premier portrait, on peut conclure que bien que les OSBL d'habitation présentent un grand potentiel d'innovations, leur vitalité et leur dynamisme sont laissés à la résolution et à l'esprit d'entreprise de leurs dirigeants, mais sans que ceux-ci soient pourvus aux plans financier ou institutionnel, d'où la variation des situations et l'accroissement des besoins.

suite à la page 18

LES GENS DU RÉSEAU

Partage d'un moment de solitude

Joscelyne Levesque

Directrice générale, ROHSCO

Travaillant dans le domaine de l'intervention sociale depuis plus de 20 ans, rares ont été les moments où j'ai côtoyé de si près le quotidien des personnes vivant des fragilités que depuis que j'œuvre au sein du logement social avec support communautaire. Un quotidien empreint de souffrance, d'exclusion, de solitude, d'isolement, d'un mal de vivre mais aussi de moments exceptionnels, riches de créativité et de découvertes.

Pour la première fois dans ma vie professionnelle, j'agis à partir de solutions plutôt qu'à partir de problèmes. Le logement social avec support communautaire représente à mes yeux une solution novatrice pour des personnes ayant connu l'errance, l'errance physique, mentale, sociale et/ou affective. Quelle différence !

Depuis près de deux ans, j'observe et partage quelque peu la trajectoire

Portrait sectoriel

(suite de la page 17)

Pour en savoir plus

Pour un portrait plus détaillé, il suffit de commander le document complet au LAREPPS ou encore de le consulter sur son site internet (ou celui du RQOH).

Ce portrait s'accompagne aussi de 4 monographies (études de cas) d'OSBL dans les régions du Saguenay (Domaine de la Présentation), de l'Estrie (Jardins de l'Est), de la Montérégie (Manoir Lanctôt) et de Montréal (La Porte de l'Amitié). Les monographies sont disponibles au bureau du LAREPPS ou sur son site internet : www.larepps.uqam.ca.

individuelle de personnes marginalisées en fonction de différents facteurs. J'observe l'amélioration de leur santé physique et sociale en passant par un processus d'appropriation de leurs conditions de vie.

Je pourrais vous parler de Jean, Jacques, Sophie, Martine et de combien d'autres. Je pourrais vous dire comment, depuis qu'ils vivent en logement avec support communautaire, leur qualité de vie s'est améliorée, comment ils ont créé des liens avec d'autres, comment ils ont repris contact avec leur environnement familial et social.

Mais avant de vous livrer des parties de leur vie, je souhaite partager avec vous leur talent. Talent pour écrire, pour créer, pour la musique, pour l'art visuel, talent pour se dire.

Je vous invite à lire le poème qui suit. Ce poème illustre bien la condition dans laquelle se retrouve la personne vivant des problèmes de santé mentale. En espérant que le fait d'habiter un logement social avec support communautaire brisera cet enfermement qu'est la folie.



La folie

*Quand il est passé minuit
Et que la nuit est là
Je fais le tour de mes jours
Qui sont aussi noirs que la nuit
Et que les jours de ma vie.*

*La vie signifie pour moi
Être dans la folie
Qui m'habite chaque jour
Dans un creux si profond
Où je ne peux vivre ma vie.*

*Elle me trouble et m'angoisse
Que je ne peux plus voir la vie
Comme d'autres la perçoivent ?
Avec une facette des yeux
Qui pour moi est perdue à jamais.*

*La folie m'isole et me détruit
Elle détruit le chemin
Que je voudrais franchir
Dans ma créativité
De pouvoir aller plus loin*

*Je suis dans une cage où je ne peux
plus sortir*

*D'être bien dans ma peau et dans
mon esprit
Seule dans la vie, seulement avec
cette folie
Où je me sens prisonnière des gens,
des lieux,
Et de la vie.*

*Des jours, seule, même si tu n'es pas seule
Complètement seule
Où le jour que tu t'aperçois que tu es
vraiment seule
Quand tu as besoin d'un ami
Et que tu t'aperçois qu'il vient vers toi
Pour quémander les richesses matérielles
que tu as.*

*Et là, tu t'aperçois que ce n'est pas
seulement le fait
D'être seule qui t'opresse de la vie
Mais le vide de ta vie qui redevient noir
Et la folie est ta seule amie
Qui te tient compagnie
Comme la nuit.*

Bernice
Mon Chez Nous
Gatineau, le 14 février 2005

Prenez le contrôle de votre

NOUVELLE FORCE



Assurances

SEKOIA

*Réseau Québécois
des OSBL d'Habitation*

Communiquez avec nous
dès maintenant pour recevoir
votre soumission d'assurance

www.sekoia.ca 1.877.277.OSBL

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation

2165, rue Tupper, bureau 102, Montréal, Québec H3H 2N2

Téléphone: 514-846-0163 ou 1-866-846-0163

Télécopieur: 514-932-7378 - www.rqoh.com

Le Réseau regroupe sept fédérations régionales d'OSBL d'habitation ainsi que des corporations d'habitation sans but lucratif non desservies par des instances régionales.

Regroupement des OSBL d'habitation avec support
communautaire de l'Outaouais (ROHSCO)

18, rue Hamel
Gatineau (Québec)
J8P 1V9
(819) 669-6032

Fédération des OSBL d'habitation de Roussillon,
Jardins du Québec, Suroît (FOHRJS)

311, rue McLeod
Châteauguay (Québec)
J6J 2H8
(450) 699-3060

Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay-
Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH-
SLSJCCCN)

1969, rue Price
Jonquière (Québec)
G7X 5S2
(418) 678-1418

Fédération lavalloise des OSBL
d'habitation (FLOH)

925, avenue Bois-de-Boulogne #400
Laval (Québec)
H7N 4G1
(450) 662-6950

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)

1650, rue St-Timothée, bur. 105
Montréal (Québec)
H2L 3P1
(514) 527-6668

Fédération régionale des OSBL d'habitation de
Mauricie, Centre-du-Québec (FROHMCQ)

1301, 6e avenue
Grand-Mère (Québec)
G9T 2J7
(819) 538-3322

Fédération régionale des OSBL d'habitation
de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC)

799, 5e rue
Québec (Québec)
G1L 2S6
(418) 648-1278

